



# CONVENTION COLLECTIVE DES INGÉNIEURS ET CADRES DE LA MÉTALLURGIE

FORMATION

## NOMBRE DE PLACES LIMITÉ !

### DATE ET LIEU :

Vendredi 18 Novembre 2016  
Cournon d'Auvergne

### DURÉE :

1 jour (7 h)  
9h-12h30 / 14h-17h30

### PUBLIC :

Dirigeant PME/PMI  
DRH / DAF / RRH ARH  
Toute personne assurant la  
gestion du personnel

### ANIMATION :

Claudette GAY ou  
Françoise TOURNILHAS

### MOYENS PÉDAGOGIQUES :

Supports documentaires  
Cas pratiques  
Attestation de stage

### TARIF : (repas inclu)

Prix adhérent UIMM Auvergne  
360€ puis 180€ HT à partir de  
la deuxième personne inscrite

### Prix non-adhérent

720€ HT

### INFOS ET INSCRIPTIONS :

Joëlle MAUBERT-PLAGNE  
Tel. 04 73 90 15 43  
contact@uimmauvergne.org

### UIMM Auvergne Services

9 rue du bois joli  
63800 Cournon d'Auvergne  
04 73 90 15 43  
N° déclaration d'activité :  
83630463363

Sous l'égide de :



Union des  
Industries  
et Métiers de la Métallurgie  
Auvergne

## OBJECTIFS

- Identifier et maîtriser les dispositions spécifiques applicables aux ingénieurs et cadres de la métallurgie
- Appliquer ces dispositions en conformité avec le cadre légal

## PROGRAMME

### Introduction

- Les conventions collectives dans la hiérarchie des normes
- Réforme du dispositif conventionnel dans la métallurgie

### Rédaction du contrat de travail

- Formalités d'embauche
- La période d'essai
- La classification

### Exécution du contrat de travail

- Durée du travail (forfait applicable)
- Ancienneté
- Rémunération
- Déplacements professionnels
- Promotion / Mutation / Modification du contrat de travail

### Congés et suspension du contrat

- Congés payés annuels
- Congés pour événements familiaux
- Maladie
- Congés de maternité
- Maladie des enfants

### Rupture du contrat de travail

- Le préavis
- La clause de non concurrence
- Indemnité de licenciement
- Rupture conventionnelle
- Départ volontaire à la retraite
- Mise à la retraite

## LES +

- Une formation pratique animée par des spécialistes de la métallurgie
- Un échange d'expérience entre les professionnels de la branche
- Un « service après-vente » illimité dans le temps dans le cadre de l'adhésion à l'UIMM Auvergne